

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2016

Mairie

de



Lespinassière

11160

Vœux 2016

**Vous êtes tous cordialement invités le
Samedi 16 janvier
à 16H00
à la bibliothèque
à partager la galette**

Tél : 06 19 43 18 81

email : lespinassiere@free.fr

Site Internet : lespinassiere.com

Préparation Budget 2016 :

- Une entrevue avec les services de suivi des comptes des communes de la Préfecture a eu lieu au mois de décembre. Les dotations de l'état ayant considérablement baissé (moins 10 000€ en deux ans) ainsi que la part des droits de mutation du Conseil Général de l'Aude (moins 6 000 € en deux ans), le rapport entre le coût des salaires et les dotations a donc dépassé le seuil d'alerte fixé par l'état.
 - Avant 2013, une partie des charges de personnel était affectée au budget de l'eau. Depuis l'absorption par la CAC, elles sont incorporées dans le budget général. Ceci a pour conséquence l'augmentation de la masse salariale.
 - Pour éviter la mise sous tutelle de la commune, les préconisations de la Préfecture sont soit :
 - une réduction de la masse salariale
 - une augmentation des impôts de 30 %
 - ou un mélange des deux
- Cette analyse de la Préfecture s'appuie sur les comptes 2013 et 2014.
- Malgré les efforts d'économie faits en 2014 et ceux de 2015 qui ne seront pris en compte qu'en 2016, le rapport entre la charge salariale et les dotations sera toujours au dessus du seuil fixé par l'état.

L'augmentation des impôts de 30 % est inacceptable nous envisageons pour 2016 :

- > impôts : réflexion sur l'abattement de 15 % sur la part communale des résidences secondaires
- > réduction du temps de travail de la secrétaire de 28 à 16 heures hebdomadaire (en adéquation avec les communes de même taille).
- > non renouvellement des CDD de Thierry et Christian, mais possibilité de travaux payés à la tâche

Toutes ces mesures nous permettent d'éviter la mise sous tutelle de la commune.

Attention : une mise sous tutelle est une gestion de la commune par les services de la Préfecture : plus de décisions par le village.

La première conséquence serait la perte de la gestion de l'eau potable.

Mais notre gestion rigoureuse de la trésorerie, les économies réalisées, les travaux faits bénévolement (rampe mairie...) vont nous permettre de réaliser ponctuellement des travaux sans augmenter la masse salariale.

Suivi dossier Eau Potable

- de nouvelles informations vous parviendront en janvier